Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 4 avril 2019
ID : 056-215600784-20190327-DEL_2019_28-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-six Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
F. Ballester, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S. Caroff, MM. Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, P. Le Bec Danse

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
M. Pascal Cormier à Mme Anne Maud Goujon
Mme Marie Christine Couf à M. Louis Médica
Mme Cécile Jourdain à Jean Jacques Marteil
M. Robert Hénault à M. Maurice Le Teuff
M. Pierrick Le Dro à Mme Patricia Le Bec Danse
Mme Laure Detrez à Mme Michèle David

Absent :
Virginie Robin Cornaud

Secrétaire :
Marylise Foidart

Date de la convocation	19 Mars 2019
Date de l'affichage	19 Mars 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	32

2019-28 **WSA : renouvellement de la convention**

Rapporteur : J. GREVES

La West Surf Association a été créée en 1986 dans le Morbihan.

Ce Club labellisé par la Fédération Française de Surf est le 1er Club de Surf en Bretagne et se classe dans les premiers nationaux. Depuis 2007, la WSA fait partie des 9 Clubs Français classés 3 étoiles par la Fédération Française de Surf sur la cinquantaine de Clubs référencés. Il compte de nombreux compétiteurs classés et développe des Centres de Perfectionnement, du Surf scolaire, une École de Surf et de Skate et un Surf Camp fonctionnant sur les périodes de vacances scolaires.

La WSA soutient la découverte du surf par les scolaires en dispensant des cours de surf aux élèves de CM2 de l'école de Prat Foën et des classes à option surf du collège Saint Jean.

La Ville de Guidel, a obtenu le Label Ville Surf en 2015. Le conseil municipal par délibération en date du 31 mars 2015 a autorisé la commune à conclure une nouvelle convention (renouvelable annuellement),

Envoyé en préfecture le 28/03/2019
Reçu en préfecture le 28/03/2019
Affiché le 4 avril 2019
ID : 056-215600784-20190327-DEL_2019_28-DE

formalisant ses engagements et ceux de la WSA. La convention soutient ainsi 2 actions menées par la WSA : L'option Surf du collège Saint Jean et l'initiation au surf des CM2 des classes de l'école de Prat Foën. Elle participe enfin au frais de fonctionnement de l'association.

Au terme de cette convention, les subventions attribuées à cette association depuis 2017 sont les suivantes :

Il est proposé pour l'année scolaire 2018/2019 :

	Subventions 2016/2017	Subventions 2017/2018	Propositions 2018/2019
Initiation classes à l'option surf du Collège Saint Jean	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Initiation des classes de CM2 de l'école de Prat Foën	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Participation au fonctionnement de l'association	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL	10 000, 00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des sports, de la jeunesse, des affaire scolaires et de l'enfance du 28 février 2019,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 mars 2019,

DÉCIDE de reconduire à l'identique la convention conclue avec la WSA pour la période 2018/2019

Adopté par 27 voix pour et 5 abstentions (Robert Hénault, Laure Detrez, Maurice Le Teuff, Michèle David et Pierre Yves Le Grognec).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Mars 2019
Le Maire,
Joël DANIEL

